

L'organisation prévisionnelle des secours

C'est de cette organisation que dépend l'intervention rapide et efficace des secours. La commune a réalisé son Plan Communal de Sauvegarde – PCS –, c'est-à-dire schéma d'engagement des moyens. Le PCS détermine, en fonction des risques identifiés sur Saint Martin de Crau, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Ce plan permet une mobilisation anticipée et organisée

des secours à partir de différents niveaux de risques : les informations ainsi disponibles permettent d'orienter les secours vers les quartiers concernés.

Les services municipaux sont aptes à mobiliser l'ensemble de leurs moyens logistiques et humains pour faciliter au plus vite le retour à la vie normale. Un schéma d'engagement des moyens au niveau départemental (plan ORSEC par exemple) est également prévu. Tout comme le PCS, il s'adapte au type de sinistre auquel on doit faire face.

inondation 

séisme 

mouvement de terrain 

feu de forêt 

canicule 

transport de matières dangereuses 

industrie 

nucléaire 

RISQUES NATURELS

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Obtenir des renseignements

■ Téléphoner au 04 90 47 17 29

■ S'adresser à l'Hôtel de Ville de Saint Martin de Crau (1, Place Docteur Bagnaninchi)

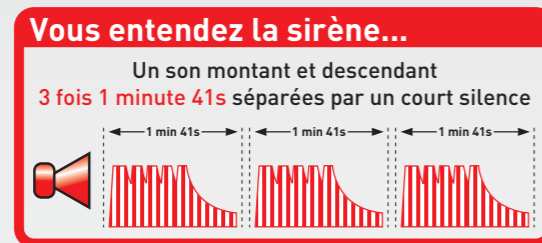
■ S'adresser aux Services Techniques, rue Alphonse Daudet



L'alerte des populations

Les sirènes :

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore par une sirène pour prévenir la population lors d'une catastrophe. Elle permet à chacun de prendre les mesures de sauvegarde adaptées.



Le signal d'alerte ne renseigne pas sur la nature du danger. Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence. A son audition, la population doit alors se mettre à l'abri dans un lieu protégé.

Pour vérifier le bon fonctionnement de la sirène, il est procédé à un essai tous les premiers mercredi du mois à 12h.

La radio (France Inter au 91,3 et radios de proximité : Soleil FM au 96,3) donnera des informations complémentaires.

L'alerte téléphonique :

Le système de l'alerte téléphonique consiste en la diffusion d'un message via le réseau téléphonique en cas d'évènement majeur.

Le porte à porte :

La population peut aussi être alertée par le porte à porte, par des agents de la Police Municipale ou véhicule police équipé d'un porte-voix.

Que faire en cas d'alerte ?



▶ Mettez-vous à l'abri dans un local de préférence sans fenêtre en calfeutrant soigneusement les ouvertures et en arrêtant la climatisation et le chauffage



▶ Ecoutez la radio France Inter au 91,3 ou Soleil FM au 96,3

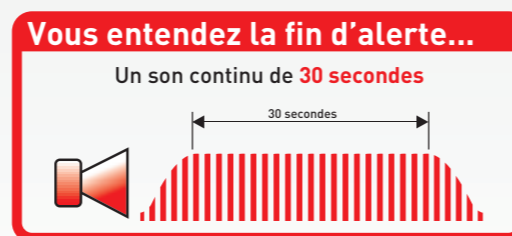
▶ Vous recevrez des informations sur le risque et les consignes à suivre



▶ Libérez les lignes téléphoniques pour les secours



▶ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
FIN D'ALERTE



Le Plan Communal de Sauvegarde et le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs sont consultables en Mairie et en Mairie annexe de Caphan, aux Services Techniques et à la Maison du Citoyen.



Conception: Guillaume Baldini - Studio B // 04 90 96 39 04

DICRIM Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Saint Martin de Crau



Présentation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs DICRIM



Comment se protéger en cas d'inondation? Quelle conduite doit-on tenir en cas de séisme ou d'accident industriel? Voilà autant de questions auxquelles le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs - DICRIM - de Saint Martin de Crau entend vous donner des réponses.

Le risque majeur résulte d'un événement potentiellement dangereux se produisant sur une zone géographiquement limitée où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Le risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et sa forte ou très forte gravité :

- Il concerne un grand nombre de personnes
- Il occasionne des dommages importants

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs : les Risques Naturels (inondation, séisme...) et les Risques Technologiques (risque industriel, risque nucléaire, rupture de barrage...).

Le DICRIM de Saint Martin de Crau a été élaboré afin de recenser les risques présents sur le territoire de la Commune et d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures. Il s'appuie sur le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs établi par la Préfecture des Bouches-du-Rhône et sur le Plan Communal de Sauvegarde de Saint Martin de Crau.

Ce document d'information préventive est destiné à vous informer sur les dangers potentiels qui existent sur le territoire saint martinois et sur la conduite à tenir en cas d'accident, car tous les citoyens ont le droit d'être informés (loi n° 87.565 du 22/07/87). Le DICRIM recense les actions engagées, les aménagements réalisés et les dispositifs que la Municipalité peut déclencher à la moindre alerte.

Notre ville est concernée par quatre risques naturels : **l'Inondation, les Séismes, les Mouvements de Terrain et les Feux de Forêt**, ainsi que par trois risques technologiques : **le Transport de Matières Dangereuses, le Risque Industriel et le Risque Nucléaire**. Bien qu'il ne constitue pas un risque majeur au sens strict, une information particulière liée au **Risque Canicule** vient compléter l'information de chacun.

Le DICRIM, librement consultable en Mairie ainsi qu'en Mairie annexe de Caphan, aux Services Techniques et à la Maison du Citoyen, doit permettre à tous les saint martinois d'avoir une meilleure connaissance du risque et d'en adapter la conduite à tenir.

Tout le sens du DICRIM de Saint Martin de Crau tient en ces deux mots : information et responsabilisation.

Claude VULPIAN,
Maire de Saint Martin de Crau
et Vice-président du Conseil Général

SAINT-MARTIN-DE-CRAU
P R O V E N C E